

## Ball Trap Club Hénonnais - Licence 2018

### A lire attentivement – Validité de licence

#### ***Pour renouveler votre licence :***

Remplissez la partie haute de la demande ci dessous, vous n'avez pas de certificat médical à fournir.

A réception de votre licence définitive remise par le Club, vous aurez **l'obligation** de faire apposer le cachet de votre médecin pour valider votre licence (les dirigeants du Club pourront contrôler cette validation à tout moment).

Cette obligation vous permettra la détention et le transport de votre arme et de vos munitions.

#### ***Si vous n'avez jamais été licencié :***

Remplissez la partie haute de la demande et le certificat médical ci-dessous.  
Complétez avec les documents suivants :

- Copie de pièce d'identité
- Justificatif de domicile

et, en fonction de votre situation :

- Autorisation du tuteur légal pour les mineurs
- Carte de séjour pour les étrangers

A réception de votre licence définitive remise par le Club, vous aurez **l'obligation** de faire apposer le cachet de votre médecin pour valider votre licence (les dirigeants du Club pourront contrôler cette validation à tout moment).

Cette obligation vous permettra la détention et le transport de votre arme et de vos munitions.



FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE  
14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05 - Fax 01.41.41.02.00  
Email : FFBT.BALLTRAP@wanadoo.fr – internet : [www.ffbt.asso.fr](http://www.ffbt.asso.fr)



**Ball Trap Club Hénonnais - Demande de licence 2018**  
(à remettre au stand ou à adresser par courrier accompagné du règlement  
chez M. Michel SIMON La Croix du Gue 22150 HENON)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ N° de licence (sauf 1ère demande) : \_\_\_\_\_  
Date de naissance :     /     /     Nationalité : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Catégorie socio professionnelle (facultatif) : \_\_\_\_\_

Licence Adulte : **57 €** Licence Jeune né(e) après le 01/01/1998 : **29 €**  
Carte Adhérent (voir condition sur la page « Tarif » du site internet) : **25 €**

Assurance optionnelle non obligatoire garanties consultables sur le site internet de la FFBT  
<http://ffbt.asso.fr/files/download/FFBT-Synthy-se-contrat-GENERALI-2012.pdf>

Option 1 (6 €)      Option 2 (8 €)      Abonnement à Ball Trap magazine (8 €)

Possibilité de chèque global à libeller au nom du BTC Hénonnais

Je déclare céder mon droit à l'image pour tous produits de communication en relation avec la FFBT,  
avoir pris connaissance des conditions d'assurance (y compris les options) et des conditions de  
validation de la licence définitive.

Date :     /     /

Signature

---

**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT**

Je soussigné(e), ....., Docteur en Médecine, certifie avoir examiné  
Mr / Mme / Melle ..... Né(e) le ..... et avoir constaté, ce jour,  
l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique du ball trap y compris en compétition.  
Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres  
à ..... le .....

Signature et cachet du médecin

Pour information :

**L'âge minimum requis est de 12 ans**

Si l'initiation au tir d'un enfant de moins de 12 ans révolus peut être laissée à la responsabilité de ses parents, l'accès aux compétitions lui est interdit. L'obtention d'une licence FFBT est donc subordonnée à cette condition d'âge.

**Les contre-indications temporaires :**

Suites de chirurgie de l'épaule (coiffe des rotateurs) du côté du bras dominant, suites de chirurgie vertébrale (surtout cervicale mais aussi lombaire), handicap fonctionnel transitoire des membres supérieurs (par exemple après chirurgie de la main), traitements neuroleptiques ou antidépresseurs, lourds et prolongés, affections évolutives graves en cours de traitement, avec répercussion importante sur l'état général et les capacités physiques, maladies cardio-vasculaires (coronariennes) récemment opérées ou traitées, et/ou non équilibrées sur le plan thérapeutique.

**Les contre-indications absolues et définitives :**

Déficits visuels graves, non améliorables par correction optique ou par chirurgie, prothèse d'épaule du côté du bras dominant, troubles neuropsychiatriques anciens et sévères, faisant ou ayant fait l'objet d'une prise en charge spécialisée (avec éventuellement séjours hospitaliers), épilepsie, pertes de connaissance, vertiges, troubles de l'équilibre, affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères, en particulier du rachis dorsolombaire, avec risque de pathologie aiguë ou de dégradation accélérée, affections cardiaques avec troubles du rythme à l'effort et/ou insuffisance ventriculaire gauche, toute pathologie grave, mettant en jeu le pronostic vital, ou parvenue à un stade terminal à court ou moyen terme.

Rubrique médicale Fédération Française de Ball Trap